

**NOTE ANNEXE EN RAPPORT AVEC LE SIVU**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Médhi SEGUIN, délégué communal pour les affaires pédagogiques. Monsieur SEGUIN plaide pour le maintien d'un soutien financier communal envers l'école maternelle de La-Roche-Canillac dans le cadre d'une philosophie d'entraide intercommunale, de projet territorial, ainsi que du maintien de l'emploi local lié à l'existence de l'école, même si notre commune n'a plus d'enfant scolarisé dans cette école. Il met en avant la qualité de l'éducation dispensée ainsi que la qualité de la cantine.

Il estime que sans notre soutien, la pérennité de l'école est compromise et que la commune de Gros-Chastang serait dès lors considérée comme son « fossoyeur ».

Les autres conseillers s'expriment à leur tour et font remarquer que la difficulté d'accès par les transports scolaires est un obstacle majeur (40 mns de transport matin et soir pour de très jeunes enfants) et qu'il est plus facile et rapide de scolariser à Marcillac-la-Croisille (10 mns de trajet), village qui de plus est sur le trajet de travail des parents.

Monsieur le Maire reprend la parole, rejette l'expression « fossoyeur de l'école de la Roche Canillac », et fait remarquer que plusieurs communes sont déjà sorties du SIVU et que la commune de Gumond s'interroge à son tour, au devant des participations financières.

D'autres propositions étant en cours d'étude, il est convenu de remettre au prochain Conseil Municipal le délicat problème de notre participation financière.